Ziglôbitha,
Revue des Arts, Linguistique,
Littérature & Civilisations

Université Peleforo Gon Coulibaly - Korhogo

Les Aproin et leur contribution dans l'aire culturelle Ahizi (XIIIe-XVIIIe siècle)

Aba Josué SAKO
Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan
abajosuesako@gmail.com

Résumé : Les Ahizi sont constitués de trois groupes dialectaux et participent tous d'un peuplement dual, Est et Ouest. Le groupe dialectal d'origine Est n'est autre que les Pèpèhili-Bétibé appelés aujourd'hui les Aproïn. C'est entre le XIIIe et le XVIIIe siècle qu'ils s'installent dans le présent ahizi. Les études consacrées aux Aproïn ne traitent que de façon lacunaire leur origine éotilé. Encore moins, aucune d'elles n'aborde leur part de contribution dans la construction culturelle ahizi. Prouver d'une part que les Aproïn sont d'origine éotilé, et d'autre part montrer leur contribution dans l'édification des fondements culturels des Ahizi : tels sont les objectifs de cette étude. La confrontation et l'analyse des sources disponibles permettent d'affirmer, à travers les mythes d'autochtonie, l'onomastique, la langue aprô (une variante du bétine), les sites d'installation et de l'architecture des habitats que les Aproïn sont effectivement une branche du peuple Eotilé. Par ailleurs, elles indiquent que ce sont eux qui ont institué le système des classes d'âges, les fêtes de génération (*l'Adro-Lalow ka* et *le Ntédiakpa*), *l'Agbandji* et *le fatcho* en pays ahizi. Ils sont également ceux qui ont enseigné aux autres groupes dialectaux les techniques de pêche.
Mots-clés : Eotilé, Aproïn, Adro, Fatcho, Agbandji

Abstract: The Ahizi are made up of three dialectal groups and are all part of a dual settlement, East and West. The dialectal group of Eastern origin is none other than the Pèpèhili-Bétibé, today called the Aproïn. They settled in the present Ahizi between the 13th and 18th centuries. The studies devoted to the Aproïn do not deal with their Eotilé origin in any detail. Even less, none of them address their contribution to the construction of Ahizi culture. The objectives of this study are to prove on the one hand that the Aproïn are of Eotile origin, and on the other hand to show their contribution to the building of the cultural foundations of the Ahizi. The confrontation and analysis of available sources allow us to affirm, through the myths of autochthony, onomastics, the Aprô language (a variant of Betin), the sites of settlement and the architecture of the habitats, that the Aproïn are indeed a branch of the Eotilé people. Furthermore, they indicate that they are the ones who instituted the age class system, the generation festivals (the Adro-Lalow ka and the Ntédiakpa), the Agbandji and the fatcho in Ahizi country. They are also the ones who taught the other dialectal groups fishing techniques.
Keywords: Eotilé, Aproïn, Adro, Fatcho, Agbandji

Introduction

Chacun des peuples ivoiriens est le fruit de l'histoire, le résultat d'un processus continu de fusion entre des apports humains et culturels d'extractions diverses (S.P. Ekanza, 2006, p. 8). La formation du peuple Ahizi n'a pas dérogé à cette règle. En effet, Eric Pété, dans son étude sur *Les Aïzi et la formation d'une ethnie lagunaire de Côte d'Ivoire du XVe siècle en 1910* est parvenu à montrer que les Ahizi sont constitués de trois groupes dialectaux et participent tous d'un peuplement dual, est (Eotilé-Akan) et ouest (Dida-Krou) (E. Pété, 2009, p. 604).

Ici, notre attention portera que sur le groupe venu de l'est (Eotilé-Akan) c'est-à-dire les Aproïn appelé également Pèpèhiri-Bétibé.

Le nom Aproïn que porte ce groupe signifie ceux qui font des sacrifices ou encore « *wabou bè aprô nayra* » c'est-à-dire littéralement « ceux qui pêchent ». À l'origine, ils étaient aussi appelés *Taboïn* qui veut dire « ceux qui se ramassent pour se déplacer », car, dit-il, leur principale activité économique, la pêche, les amenait à se déplacer de façon permanente. (A. J. Sako : 2019, p.14). Ils affirment donc venir de l'est de la Côte d'Ivoire, plus précisément d'Adiaké. Une allégation que confirment également les sources orales éotilé car elles indiquent que : « les Aïzi ont transité longtemps ici [en pays éotilé], en partant ils ont entrainé dans leurs sillages une partie même des Eotilé qui vivaient en bons terme avec eux ». (H. Diabaté, 1984, p.706-707).

Les XIIIe et XVIIIe siècles constituent les deux bornes chronologiques de cette étude. C'est durant ces périodes que les Aproïn s'installent en pays ahizi. En effet, c'est au XIIIe siècle que les Pèpèhiri, venu de la Côte de l'Or, se sont mêlés aux Eotilé pour laisser des colonies le long de la lagune ébrié, et s'établir nombreux dans le pays ahizi. Leurs voisins Alladian n'ont pas manqué de les percevoir comme leurs prédécesseurs. (G. Gonin ; K. R. Allou, 2006, p. 64). Quant au XVIIIe siècle, elle est la période au cours de laquelle arrive le second contingent des Aproïn. En 1754, lorsqu'après la bataille de Monobaha, les Agni contraignent les Eotilé à l'exile, une partie de ceux-ci prennent la direction de l'Ouest et s'installent dans le pays occupé par les Aïzi : ce sont les Dja, qui contribuent au peuplement de Nigui-Assôkô, Abraniemiembo, Téfrédji, Attoutou, Tabot et Allaba. (H. Diabaté, 1988, p. 26).

Bien que les études de F. Verdeaux, de E. Pété et de A J. Sako, nous permettent de connaître l'histoire des Ahizi c'est-à-dire l'origine, la migration, l'occupation territoriale définitive des sous-groupes, la composition clanique des sous-groupes, les institutions politiques et leur rapport avec le monde sacré, toutefois d'autres aspects restent encore à analyser. Essayer de montrer que les Aproïn sont des Eotilé et voir ensuite leurs apports dans la construction culturelle des Ahizi: tels sont les objectifs de cette réflexion.

Pour y parvenir, nous avons eu recours aux traditions orales recueillies en pays ahizi par F. Verdeaux en 1970, H. Diabaté (au milieu des années1970), E. Pété (2006-2009) et A. J. Sako (2015-2016). La confrontation et l'analyse de ces sources nous ont permis d'établir un plan biparti. D'abord, nous montrerons que les Aproïn sont une branche du peuple Eotilé. Ensuite, nous verrons leurs contributions dans la construction de l'aire culturelle ahizi.

1. Qui sont les Aproïn ?

1.1. Origine et migration des Aproïn

Plusieurs sont les auteurs qui affirment que les Aproïn viennent du pays éotilé. Selon K. R. Allou (2006, p. 64), les Pèpèhiri ou anciens Aïzi, sont des Etsi venus de la Côte de l'Or au 13e siècle, qui se sont mêlés aux Eotilé pour laisser des colonies le long de la lagune ébrié, et s'établir nombreux dans la localité, devenue le pays aïzi. Pour Henriette Diabaté, le pays ahizi a connu des flux migratoires provenant de l'est, notamment celui des Eotilé. (H. Diabaté, 1988, p. 26). Quant à F. Verdeaux, il a noté le lien de traditions déclarées entre Ahizi autochtones et Mekyibo. Il écrit : « ces similitudes de situation, jointe à la reconnaissance par les intéressés de relations anciennes, mais dont la nature n'a pu être élucidé suggèrent bien sûr l'hypothèse d'une origine commune (J. N. Loucou, 1983, p. 39-40).

Comme nous le constatons, tous ces auteurs sont unanimes sur le lieu de provenance des Aproïn. En effet, tous indiquent qu'ils viennent du pays des Eotilé. Toutes ses allégations sont-elles corroborées par les sources orales de ce peuple ?

Selon les traditions d'origine recueillies par Eric Peté, les Krabaïn (Aproïn) d'Attoutou-B révèlent qu'ils ont pour véritable nom Tchavaïn et qu'ils sont partis du pays éotilé, vers 1700, par suite d'un adultère commis par l'un des leurs avec une femme Agni. Le guide de la migration s'appelait Amon Kochi. Les Loukoubli de Tabot de leur côté indiquent également venir du pays éotilé. Selon leur témoignage : partie du Ghana, ils s'installèrent en Côte d'Ivoire précisément à Adiaké, village éotilé de la région d'Aboisso. Des suites de guerre tribales, ils quittèrent ce lieu et s'enfuirent jusqu'à Azito, village Ebrié de la commune de Yopougon. Enfin, les Attoutou-A disent venir d'Adiaké plus précisément du village éotilé d'Etouéboué. (A .J. Sako, 2019, p. 363). Ces versions confirment bien celle recueillie à Tiagba par G. Herault. Selon ses dires, les fondateurs de Tiagba où se parle l'Aprô, tout comme-à Téfrédji, sont venus de l'est. Les sources orales aproïn confirment bien les allégations des auteurs car elles indiquent le pays éotilé comme leur lieu de provenance.

Trois grandes raisons sont à la base du départ des Aproïn du pays éotilé. La première raison est d'ordre politique. En effet, ils étaient en quête de liberté. C'est à juste titre que Kouao Kablan souligne que tous les peuples parsemés tout au long du cordon littoral depuis la rivière Tanoé (en terre ghanéen) jusqu'à San-Pedro [extrême ouest du territoire éotilé] sont issus du rameau Eotilé. « Ce sont des chefferies ou clans réfractaires, rebelles qui se sont segmentés, pour incompatibilité d'humeur, pour des frustrations ou pour des raisons politiques diverses. À la recherche de plus de quiétude, revendique un peu plus de souveraineté, certains sous-groupes éotilé se sont éloignés du noyau central pour ne plus jamais revenir ». (A. S. Angoua, 2014, p. 398).

La seconde raison est liée en fait à la guerre de conquête hégémonique de l'Agni-Sanwi contre les Eotilé au milieu XVIIIe siècle qui va jeter sur la route de l'exil les Bétibé (Eotilé) qui vont notamment essaimer à travers tout le pays ahizi.

(E. Pété, 2009, p. 394). C'est à ce propos que H. Diabaté (1988, p. 26) a écrit : « En 1754, lorsqu'après la bataille de Monobaha, les Agni contraignent les Eotilé à l'exile, une partie de ceux-ci prennent la direction de l'Ouest et s'installent dans le pays occupé par les Aïzi ». Enfin, la dernière raison est d'ordre économique. En effet, selon les traditionnistes de Téfrédji, les Aproïn se déplaçaient beaucoup car ils étaient toujours en quête des eaux poissonneuses. D'ailleurs, c'est pour cette raison qu'ils sont également appelé Taboïn c'est-à-dire ceux qui se déplacent.

Les Aproïn, fuyant vers l'ouest, ont longtemps erré, pourchassés par leurs agresseurs. Les Aproïn en fuite parviennent en pays dida, traversent la lagune de Bakanda et se retrouvent à Bôdjô, à l'extrême nord de la lagune Ebrié. De nombreuses expéditions les conduisent ensuite successivement en pays ébrié et adjoukrou. Les affrontements incessants avec les habitants des pays traversés, ajoutés aux scissions internes multiples, achèvent d'affaiblir en effectif ces éléments Aproïn, venus de l'est avant leur installation à Noudjou. Plus tard, dans la deuxième moitié du XVIIIe siècle, après la victoire de Monobaha, lorsque les Agni poussent à l'exil les Eotilé, des éléments du dernier groupe rejoignent les premiers contingents des Aproïn déjà installés dans le présent ahizi. (S.-P. Ekanza, 2006, p. 42).

1.2. Les Aproïn : une branche éotilé

Plusieurs éléments permettent d'affirmer que les Aproïn sont véritablement des Eotilé. Au niveau des traditions d'autochtonie, les Eotilé ont toujours affirmé sortis du fond de la lagune pour justifier leur ancienneté dans la région. (Henriette Diabaté, 1984, p. 599). Les Aproïn, de leur côté ne disent pas le contraire. Pour apporter une preuve à ce que nous avançons, écoutons à ce propos les témoignages d'un informateur Aproïn, interrogé par E. Pété (2009, p. 641) : « j'ai demandé aux vieux, d'où vient l'Aprô ouyou, l'Aprô pur-sang, l'Aprô vrai vrai ? Ils disent que l'Aprô vient de nulle part. Et quand on leur demande l'origine des Aprô Ouyou, ils disent qu'ils viennent de l'eau. Qu'ils sont sortis de l'eau ».

Même s'il est indéniable que les Aproïn viennent du pays des Eotilé, contrairement à ce que nous pouvons remarquer ici, notons tout de même que ce récit faisant provenir les Aproïn de l'eau est similaire au mythe d'autochtonie des Eotilé. Sans doute, cela est lié au fait qu'à l'origine ils étaient des Eotilé. K. R. Allou (2006, p. 23-24) ne dit-il pas que les traditions d'autochtonie sont des récits qui rendent comptent de la perception que les peuples ont de leur histoire, perception héritée de leurs ancêtres lointains et transmise de génération en génération par le moyen des traditions orales ? Il ne fait l'ombre d'aucun doute qu'à travers ce récit, nous avons ici un indice qui atteste que les ancêtres des Aproïn sont bel et bien les Eotilé.

La définition même des termes Eotilé et Aproïn nous aide aussi à éclairer les lanternes sur l'identité commune de ces deux peuples. En effet, les noms Aproïn et Eotilé ont la même signification. Le père G. Loyer (1937, p. 178) parlant

des Eotilé qui ont laissé tout le littoral aux Essouma a écrit ceci : « Leur unique occupation c'est la pêche, d'où ils tirent le nom Veterez [Eotilé], qui en langue du pays veut dire pêcheurs. Plus haut, nous avons signalé que le nom Aproïn signifie pêcheur. De même la pêche constitue à la fois l'activité dominante des Eotilé et des Ahizi. Nous retenons, en résumé, que ces deux peuples sont des pêcheurs.

De plus, l'Aprô, l'une des trois langues parlées en pays ahizi par les Aproïn, est une variante du bétine, langue éotilé. (G. Gonin, K. R. Allou, 2006, p. 35). Ici encore de façon indubitable, ces deux peuples ont la même identité.

Par ailleurs, bon nombres des noms Aproïn sont issus de l'onomastique éotilé. Dans le récit de voyage de Tibierge, ayant sejourné à Assôkô en 1692 et dans les recueils de traditions orales collectés à Adiaké par Kouamé René Allou (A .S. Angoua, 2014, p. 155) figue une liste de noms usités chez les Aproïn. Il s'agit de : Aniaba (Niamba)[1], Eyna (Eygnan), Aba, Eba, Aïko (Ako), Apo, Adjoba (Adjiba).

Au niveau de la toponymie, nous avons des signes apparents et probables d'une identité commune. L'un des noms du complexe lagunaire Aby-Tendo est Ehy. Or *Ehy* en langue Aporo signifie lagune. C'est à juste titre que les Aproïn appellent la lagune Ebrié *Ehybri,* c'est-à-dire la grande lagune. D'ailleurs, la lagune Ebrié ou *Ehybri* est la plus vaste avec une superficie de 566 kilomètre carrés. (E. Pété, 2009, p. 38). Le système lagunaire Aby-Tendo-Ehy ne couvre qu'une superficie de 500 kilomètre carrés (A. S. Angoua, 2014, p. 88). Si les Aproïn ont appelé la lagune Ebrié *Ehybri*, c'est qu'à l'origine la lagune sur laquelle ils ont exercé leurs activités halieutiques, c'est –à-dire le complexe lagunaire Aby-Tendo-Ehy avait non seulement pour nom Ehy mais aussi de petite dimension. Autre élément d'identification, le nom Assôkô que porte le village Nigui-Assôkô rappelle l'île éotilé d'Assôkô Monobaha.

Enfin, au niveau de leurs sites d'installation et de l'architecture de leurs habitats, nous relevons des points de similitude. Les Eotilé dans la région de la lagune Aby peuplaient anciennement les îles de Monobaha, Mea, Ehikomian, Esso, Ngramon, Nyamoa, Eloame, Baloubate etc. (K. R. Allou, 2006, p. 68). Durant les différentes étapes de leur migration en pays ahizi, les Aproïn ont également vécu sur des îles lagunaires à l'image de leur pays d'origine. Il s'agit des îles "*Bétigbo*", l'île des "Béti'', (en réalité l'île des Bétibé), Vitré à Grand-Bassam. "*Azigbo*", l'île des Azi ou Aproïn, *Boulay* (au large d'Azito dans la commune de Yopougon à Abidjan), "*Eja*" au large de N'djéme et de Songo-Té, à quelques encablures de Jacqueville et *Atchava*, situé au large d'Attoutou-A. (E. Pété, 2009, p. 106). Aujourd'hui encore, les Aproïn vivent sur l'île de Tiagba et de Téfrédji.

Les raisons qui les ont poussés à s'installer sur les îles comme leurs ancêtres Eotilé sont uniquement sécuritaires. Pour E. Pété (2009, p. 107), ces îles ont été toutes stratégiquement habitées pour voir l'ennemi venir de quelque endroit que ce soit. A. S. Angoua (2014, p. 85) ajoute qu'en cas d'agression, ils

[1] Les noms en parenthèses sont les noms en aporo.

pouvaient s'y refugier et se défendre. Au demeurant, il est aussi notoire que les Aproïn comme les Eotilé sont les seuls qui ont tous les villages situés en bordure immédiate des lagunes.

S'agissant de l'architecture de leur habitat, les Aproïn comme les Eotilé bâtissaient des cases sur pilotis. Aujourd'hui, malheureusement le percement du canal de Vridi a occasionné au niveau de la lagune Ebrié l'immersion de bon nombre de ces cases sur pilotis. Néanmoins, il existe quelques-unes à l'extrême sud-ouest du pays ahizi, principalement à Tiagba. A. S. Angoua (2014, p. 117) donne les raisons suivante du choix de ce type d'architecture :

> Le rivage des îles est marécageux. Le sol est tantôt immergé et tantôt émergé. Il n'est pas propice à la construction des cases basses. Le sol des îles est inondable durant la saison des pluies. Durant la période des saisons des pluies, le niveau de l'eau montait jusqu'à immerger la surface des îles. Néanmoins, pendant la saison sèche, le niveau de la lagune baissait et la terre devenait boueuse. Les cases sur pilotis étaient par conséquent bien adaptées dans les eaux moins profondes.
>
> (A. S. Angoua, 2014, p. 117)

Tous ces points de similitudes que nous apercevons à travers les mythes d'autochtonie, l'onomastique, la langue, les sites d'installation et l'architecture de leurs habitats sont autant d'éléments qui prouvent qu'effectivement les Aproïn sont bel et bien une branche éotilé, ayant essaimé dans l'aire culturelle ahizi.

2. La contribution des Aproïn dans l'édification des fondements culturels ahizi

2.1. L'institution des classes d'âge

L'institution des classes d'âge est une pure invention des Aproïn. En effet, H. Memel- Foté (1980, p. 26), tout en indiquant que les Attoutou ou Tchavan qui recouvre le groupe que nous appelons Aprô sont des éotilé, souligne : « Un fait reste désormais certain, l'institution des classes d'âge appartient aux populations anciennes (les Adissi[2]) que les Akan et les Krou ont trouvé sur place. Ces propos ont été confirmés par Jean-Noel Loucou (1983, p. 39-43). D'après l'auteur, « les Pèpèhiri, comme nous l'avons souligné, étaient mêlés de Mekyibo. Ils ont été les premiers à s'établir dans le présent Aïzi, cela depuis le XIIIe siècle. C'est grâce à eux que la pêche et l'institution du système des 12 classes d'âge sont répandues dans la partie occidentale de la lagune Ebrié ».

Pour la bonne marche de leur société, les Aproïn ont mis en place le système des classes d'âge. Les classes d'âge, appelées en aprô *adro*, regroupent des individus nés sur une période de 3 à 5 ans. Celles-ci sont au nombre de douze mais portent chacun un nom propre avec des fonctions précises et ne disparaissent au sommet que pour réapparaître à la base. Chaque catégorie occupe successivement les douze échelons selon un rythme déterminé par la fréquence des fêtes de génération (voir tableau 1). Selon le tableau 1, les

[2] Pour Kouamé René Allou les Adissi sont *les Pèpèhili-Bétibé* c'est-à-dire *les Aproïn* qui se sont installé dans le présent ahizi de puis le XIIIe siècle.

catégories sont divisées horizontalement en deux grands groupes de statut, les jeunes gens *(oyouboué*) et les pères du village *(kpakpaïn).* Les *kpakpaïn* sont membres des catégories occupant les six échelons les plus élevés. Ils sont les seuls à prendre la parole lors des réunions publiques. Ils peuvent commanditer une ou plusieurs catégories *oyouboués* pour leur faire effectuer, moyennant finance, des travaux d'intérêt personnel (collecte des matériaux nécessaires à la construction des pêcheries par exemple). C'est également entre ces catégories aînées que sont reparties, les fonctions de commandement et d'organisation.

-Echelon 7 : la catégorie qui s'y trouve est dite «gendarme » (*adrô dédi watè ou agouédi*) ; elle est chargée de l'organisation des travaux d'intérêt collectif, dont elle confie l'exécution à la catégorie qui la suit immédiatement. Elle perçoit et gère les amendes et cotisations villageoises. Elle transmet au village les décisions par la catégorie doyenne et veille à leur exécution. Elle est également chargée de régler les problèmes de sorcellerie qui peut surgir à l'intérieur des différents *nimi* (familles) : recherche du coupable, ordalie ou confession. Généralement, leur âge varie entre 50- 55 ans.

-Echelon 8, 9, 10 : les catégories situées à ces échelons – *sômôaking* (55-60 ans), *m'brôaking* (60-65 ans) et *atchraking* (65-70 ans)- auraient eu jadis pour fonction de mener les expéditions guerrières, mais n'ont plus de rôle précis. Les *atchraking* assistent actuellement la catégorie doyenne, trop peu nombreuses.

-Echelons 11 ; la catégorie doyenne (*chakpaïn)* est actuellement les *sôkpôaking* (75-85 an). Elle examine les propositions ou suggestions ou des pouvoirs publics, prend les décisions après consultation des catégories suivantes et de la précédente ; elle confie l'organisation des modalités pratiques à la catégorie « gendarme »

-Echelon 12 : on pourrait intituler cet échelon « le temps qui reste ». Il n'a pas de fonction précise[3]. Tous les membres sont pour la plupart à la retraite, ils ne participent à aucune activité. Les *oyouboué* sont les catégories aux six échelons inférieurs. Elle est seule chargée de l'exécution des travaux d'intérêt collectif.

Par ailleurs, il faut souligner que ce système permet à chaque catégorie d'être associée, à une période donnée, à la gestion du pouvoir politique. En effet, lorsqu'une classe atteint l'échelon 7, elle cogère le pouvoir avec le chef du village et les *chakpaïn*. Son mandat dure généralement de dix à quinze ans. Comme nous l'avons souligné plus haut, cette classe a un rôle de « gendarme », d' « huissier » et de « policer » (voir la fonction de l'échelon 7).

Le système des classes d'âge a fini par faire tâche d'huile dans l'aire culturelle ahizi et même dans le monde akan lagunaire.

Tableau 1 : Nomenclature des classes d'âge et leurs significations étymologiques[4]

[3] Au niveau du village d'attoutou il n'a que trois personnes dont deux femmes et un homme (Lepry Ayou, Ladeh kougou, Zéridjé Brah, et Amian Maman tous de la génération d'amaking).

[4] Entretien avec Legré Benjamin sur le système des classes d'âge le 09 août 2015 à Téfrédji.

N°	Nomenclature des classes d'âge : Adrô	Signification des classes d'âge en *ahizi apro*	Signification étymologique des douze classes d'âge
1	Letaking	Né ntété nakê gnaking	Ceux qui savent qui bien faire
2	Mattraking		La première à être constituée
3	Ladjaking	Radja kê[5] gnaking	ceux qui doivent être les premiers à le faire
4	Trékpiaking	?	?
5	Bogaking	Bô ka kê ganking	Ceux qui doivent ramasser ou rassembler pour former
6	Djipaking	Ji pa kê gnaking	Ceux qui attirent à eux les autres pour les former
7	Tchoaking	Tchô kê gnaking	Ceux qui tiennent ou qui soutiennent les jeunes
8	Soumouaking	Sômou kê gnaking	Ceux dont on doit avoir peur ou ceux qui inspirent la peur
9	M'broaking	M'brô kê gnaking	Ceux qui réunissent les jeunes
10	Atchrêaking	Tchra kê gnaking	Ceux qui nettoient ou rendent meilleure la jeunesse
11	Sokpôaking	?	?
12	Amaking	Aman kê gnaking	Ceux qui doivent encore faire

Source : A. J. SAKO, tableau réalisé à partir des enquêtes orales.

[5] *Kê* signifie faire.

2.2. L'Adro Lalow ka, le Ntédiakpa, l'Agbandji

Si c'est grâce aux Aproïn que l'institution du système des classes d'âge est répandue dans la partie occidentale de la lagune Ebrié, il est aussi évident que *l'Adro Lalow ka, le Ntédiakpa* et *l'Agbandji* qui sont afférents à ce système soient les produits de leur imagination. Parlant de *l'Adro Lalow ka* ou la fête de génération, le traditionniste Légré Benjamin de Téfrédji, affirme que ce sont les Aproïn qui l'ont enseigné à leurs frères ahizi et aux autres peuples lagunaires. Il justifie ses propos en soulignant que le terme utilisé pour dire qu'un individu est entré dans une classe d'âge en aprô est *n'ta low adroka ka* ou *Adroka Lalow. Low adroka* signifie littéralement « tomber dedans » ou « entrer dedans », c'est-à-dire entrer dans une classes d'âge. Pour lui, c'est ce même terme *low* qui a été repris par les Adioukrou pour désigner la fête de génération et qui n'a pourtant aucune signification dans leur langue. (A. J. Sako, 2019, p. 74).

En effet, *l'adro-Lalow ka* ou *adrôdi* est un rite de passage. Il permet aux jeunes garçons d'intégrer les classes d'âge. Dès ce passage, les nouveaux initiés prennent part aux différentes réunions du village et à des rencontres. Ils deviennent comme des hommes accomplis capables de contribuer au développement de la société dans l'observance des normes et dans le respect des valeurs. Ils ont deux droits majeurs que sont :

-Le droit à la vie sociale (participer aux différentes fêtes de la société ahizi, le droit aux mariages, aux rencontres)

-Le droit économique (l'individu peut exercer à son compte des activités économiques)

S'agissant de *Ntédiakpa*, c'est une initiation comparable au rite de passage des jeunes garçons, c'est-à-dire *l'Adro-Lalowka.* Cette initiation permet aux jeunes filles d'intégrer les classes d'âge. Pour ce qui est de son origine, L. Ekoudou (1975, p. 18) indique que le *Dédiakpou* aurait été institué dans Lodzukru par une certaine Kutesan au XVIIIe siècle.

Pour H. Memel-Foté (1980, p. 285), cette initiation serait empruntée au Tchaman. Mais selon les traditionnistes de Téfrédji, si cette initiation existe, c'est bien grâce à l'esprit inventif des Aproïn. En effet, selon eux, le véritable nom de cette initiation que les Adioukrou appellent *Dédiakpou* est *Ntéditakpa*. En apro *Ntéditakpa* vient de *Ntédi* signifiant : a mangé et de *Ntakpa* : a muri. Littéralement « *N'tédi n'takpa* » veut ainsi dire « elle a mangé et est devenue mure ». Ils poursuivent pour dire que chez les Aproïn : « c'est depuis le sein maternel qu'une jeune fille est mariée à un homme. Dès sa naissance, son futur époux se charge de la nourrir jusqu'à ce qu'elle devienne mature ou qu'elle atteigne la puberté ». D'où l'expression « *n'tedi n'takpa* » c'est-à-dire «elle a mangé et elle est devenue grande », autrement dit « la fille à qui tu as donné à manger depuis le sein de sa mère est maintenant devenue grande ». Elle est maintenant prête pour le mariage ; que les beaux-parents commencent les démarches pour la marier. (A. J. Sako, 2019, p. 77).

Pour notre part, tout en étant en accord avec les sources orales aproïn, nous disons également que si cette initiation est le préalable à l'intégration des

classes d'âge, elle est incontestablement d'origine aproïn dans la mesure où le système des classes d'âge a été institué par les Aproïn.

Le *Ntédiapkpa* dure une semaine. C'est un moment choisi pour porter à la connaissance des villageois l'état de puberté d'une jeune fille. Chaque jour, elle fait au moins cinq fois le tour du village. Durant cette période, elle est habillée par ses parents maternels et parents paternels. Cette occasion représente pour les deux familles le lieu de faire montre de leurs richesses. Par conséquent, la jeune ne porte que des habits somptueux et ne se pare que d'or. Tout ceci pour signifier à l'ensemble du village et surtout au prétendant mari que la jeune fille a de la famille. Au dernier jour, sa famille reçoit toutes les femmes initiées afin de leur offrir à manger et à boire. Ce n'est qu'après cette fête qu'elle intègre une classe d'âge.

Pour ce qui est de la fête d'*Agbandji*, H. Memel-Foté (1981, p. 143) la définit comme étant la cérémonie par laquelle un initié, qui le veut, exhibe officiellement sa richesse, offre à manger et à boire aux grands hommes et au peuple et par cette redistribution d'une partie de ses biens obtient la reconnaissance sociale et accède à la société des hommes riches. Elle est aussi connue sous le nom de la fête de l'or. Pour ce qui est de cette cérémonie, E. Latte (1992, p. 514) indique qu'elle est d'origine adioukrou car dit-il : « *L'Agbadzi est un rituel qui se déroule pendant ou après l'initiation. Ce rituel a une origine Odzukru. Il est d'Armébé* ». Pour E. Pété, *Agbandji* n'a aucune signification, ni étymologique ni littérale en Adioukrou. En revanche, c'est un mot purement *ahizi-aprô* tout comme la fête elle-même. Ce sont plutôt les Adioukrou qui l'on prise chez les Ahizi et non l'inverse ! Il justifie ses propos grâce aux sources orales qu'il a pu recueillir en pays ahizi :

> Les Aprô ont façonné leur environnement, même avec le milieu Adioukrou. Quand on prend un exemple, la fête d'agbadji dont les Adioukrou se targuent d'en être les propriétaires, c'est faux ! ''Agbandji''ce n'est pas Adioukrou, c'est Aprô. Ça veut dire quoi en Aprô ? Demandez à un Adioukrou, Agbandji veut dire quoi ? Quelle est la définition de ce mot en langue Adiuokrou ? Il ne saurait vous donner une réponse puisque ce n'est pas un terme Adioukrou mais plutôt un terme Aprô. Étymologiquement, ''Angban andjin'', ce qui veut dire littéralement '' ta cour est bonne'', autrement dit ''tu es riche ; '' tu es dans l'opulence, dans l'abondance'' alors en retour tu invites le village à manger. C'est ce que d'aucuns appellent la fête de l'or. Tu exposes ta richesse, tu prouves aux gens que tu es aisé ; c'est le fond, la signification d'Agbandji''et nos frères Adioukrou ont récupéré cela.
>
> (E. Peté, 2009, p. 208)

La fête d'Agbandji signifie en aprô la cour qui est dans l'épanouissement. Les sources orales que nous avons recueillies le confirment (A. J. SAKO, 2019, p. 339-340). Mais, s'agissant de son origine, nous sommes d'avis avec A. S. Angoua. D'après cet auteur, cette fête trouverait son origine au début des échanges commerciaux transatlantiques entre les côtes africaines et les continents européen et américain, probablement aux XVIe siècles. Elle fut attestée dès le

XVIIe siècle par les voyageurs européens (Villaut de Bellefond, Pieter de Mares par exemple) qui visitèrent la Côte de l'Or à cette époque. Grâce à la traite atlantique en effet, de nombreux hommes riches émergent dans ces sociétés et leur ascension sociale nécessitait un rituel. La diffusion de ce rituel commence certainement sur la côte ghanéenne avant de s'étendre sur les autres espaces de la côte de Quaqua (extrême est de la côte de l'Or) avec quelques nuances dans la célébration (A. S. Angoua, 2014, p. 415-416). Sans aucun doute, ce sont les Aproïn qui l'ont répandue dans la partie ouest de la lagune Ebrié. La récupération d'*agbandji* par les Adioukrou en est la preuve.

L'Agbandji est un rituel réservé exclusivement aux hommes du troisième âge. Les conditions requises pour subir ce rituel sont les suivantes :

- s'assurer qu'au niveau de son lignage, toutes les personnes âgées ont déjà accompli ce rituel. Tout candidat doit attendre patiemment son tour. Lorsque le moins âgé ou un neveu accomplit ce devoir avant l'oncle ou le plus âgé de sa famille, c'est une violation des règles hiérarchiques. Car en agissant ainsi c'est une manière d'exposer l'état d'incapacité voire de pauvreté de l'aîné. Par conséquent, pour éviter qu'il n'y ait pas des frustrations, il y a une certaine entraide qui se fait. Cela, afin de permettre à ceux dont les moyens matériels et financiers ne sont pas conséquents de rapidement accomplir leur devoir pour laisser ainsi la place aux plus jeunes.
- Après l'ordre hiérarchique, le candidat doit posséder plusieurs femmes surtout des femmes étrangères dotées. Ce qui sous-entend qu'il doit avoir aussi à son actif plusieurs enfants. En effet, avoir plusieurs enfants et plusieurs femmes est synonyme d'une main-d'œuvre abondante qui conduit certainement à la richesse. Kodia Elegbe, un de nos informateurs souligne que par le passé, le candidat avait pour obligation d'avoir plusieurs esclaves.

Elle se déroule en deux grandes étapes. La première étape est appelée *ipriféfi* et la second *agbandji*. L'*ipriféfi* est une étape de purification qui annonce en quelque sorte la fête d'*agbandji*. Elle dure au maximum deux semaines. Lors de l'*Ipriféfi*, le récipiendaire a pour convives les membres de sa classe d'âge et les v*rawatè*[6] appelés aussi *gbrimgbi*. Pendant la période l'*Agbandji*, il n'invite que les *vrawatè* et les résidents de son quartier. Pendant cette cérémonie, il montre de son statut d'homme riche en exhibant les pagnes de valeurs (kita), l'or, etc.

Tous ceux qui accomplissent la fête *d'Akpandji* méritent respect et honneur. C'est d'ailleurs le préalable à la fête *d'Agbopapa*. Ne pas la faire est une honte. Tout individu qui n'accompli pas ce rituel, n'aura pas droit à la prise de la parole lors des grandes rencontres et même ses avis ne seront pas pris en compte. Il sera considéré comme une femme parmi les hommes. Le jour de sa mort, le tambour ne retentira pas dans sa cour.

[6] Les Vrawatè : ce sont tous ceux qui ont accompli la cérémonie d'Agbandji.

2. 3. Le fatcho

Le *fatcho* comme l'a signifié K. R. Allou (2006, p. 36) est une institution que les Kobriman ont héritée des Brékégone. Pour ce même auteur, ce sont les Pèpèhiri mêlés d'Eotilé qui ont donné naissance au Brékégon. Or ces Pèpèhiri mêlés d'Eotilé ne sont autre que les Aproïn. Si, ce sont les Pèpèhri-Bétibé (Aproïn) qui ont donné naissance au Brékégon, il est claire que c'est bien les Aproïn qui sont les initiateurs de la danse guerrière appelée *fatcho*.

Le *fatcho* est un mot aprô qui signifie littéralement « un cri collectif » ou encore « le cri d'une foule de guerriers ». Le *fatcho* est une danse guerrière qui est organisée lors des guerres, des funérailles et pendant l'intronisation d'un chef de terre en pays Ahizi. En effet lors des funérailles par exemple, toutes les personnes admises dans les classes d'âge s'habillent de manière bizarre, étrange, voire grotesque, et avec les corps badigeonnés de charbon de bois et de kaolin. À la tête de ces classes d'âge se tiennent les chefs guerriers appelés *sanpognran*. Ils parcourent le village pour manifester leur tristesse en chantant et en ayant en main toute sorte d'armes tels que les fusils, les marchettes, les gourdins. Voici quelques chants qui sont entonnés lors de cette cérémonie :

Wré sassa wowrou wonan wowrou wonan
M té gnrédi, m'té gnrédi
Wré sassa wowrou wonan wowrou wonan
M'té gnrédi, m'té gnrédi
C'est entre nous que nous nous entretuons, que nous nous entretuons
Oh, nous le savons, oh nous le savons
C'est entre nous que nous nous entretuons, que nous nous entretuons
Oh, nous le savons, oh nous le savons

Ba wrô néyi, nabou goutchou gouwréyi
Ba wro néyi, nabou goutchou gouwréyi
L'enfant du lièvre, personne ne peut le tuer
L'enfant du lièvre, personne ne peut le tuer

Aujourd'hui, cette danse n'est exécutée que pendant les décès des personnes qui ont été capables de faire la fête d'Agbandji et Adrôdi (Agbopapa).

2.4. L'enseignement de la pêche

La pêche en lagune est la principale source de revenue des Aproïn. Depuis les temps anciens, les Aproïn étaient en quête perpétuelle de zones poissonneuses. C'est d'ailleurs, l'une des raisons qui leur a valu le nom *Taboïn*. Lorsque les Aproïn ont accueilli les Lelou et les Mobou, ils leur ont enseigné la pêche. En effet, selon les traditions de peuplement, les Aproïn installés primitivement en lagune ont non seulement intégré les nouveaux arrivants comme pêcheurs à part entière mais également les ont légués tout un panthéon de génies lagunaires leur permettant d'accéder aux emplacements propices aux pêcheries-barrages. (E. Pété, 2009, p. 288). Toutefois, les Aproïn ont conservé pour eux le contrôle des génies plus puissants (*Akpada Lela* d'Attoutou A, *Koumian* à Téfrédji et *Allèlè éba* à Allaba) qui "ouvraient" la grande pêche et ils

sont restés les intermédiaires pour la mise en place des plus grands des barrages, les pêcheries *èpa.*

L'activité halieutique est repartie sur l'année en deux grandes périodes caractérisées par les techniques, les formes de coopération, la taille et le niveau hiérarchique des unités sociales mises en œuvre et partant, l'intensité de l'exploitation. La transition de la première à la seconde est en outre marquée par une série d'ouverture. La grande saison sèche (*achô*), de novembre à avril, connaît une activité réduite où ne sont pratiquées que de "petites pêches" : technique essentiellement individuelles, coopération dans le travail et unités sociales élémentaires ou mise en œuvre occasionnellement d'un engin collectif. La grande saison de pêche, de mai à octobre, inclut la grande saison des pluies (*nimi*), de mai à mi-juillet, la petite saison. Jusqu'à la mi-septembre, et la petite saison se terminant en octobre.

Selon F. Verdeaux (1989, p. 192), les Aproïn, étant "les maîtres de la lagune", étaient les seuls habilités à faire les sacrifices pour l'ouverture de la saison de pêche qui se déroule de fin avril-début mai. Pour ce sacrifice, les informateurs de Téfrédji, donnent les détails de la cérémonie.

> « Pour qu'il ait assez de poissons dans notre lagune, on partait chaque année devant *Koumian* pour lui faire des sacrifices. On tuait un chien et on utilisait ses intestins ou viscères comme un appât et l'on attachait cela au bout d'une corde faite à partir des branches des bananiers. Une fois à Grôgonouka, on jetait l'appât et on attendait que sorte un gros poisson que l'on appelle gbounkala qui était en réalité le génie Koumian. Gbounkala couvrait un gros trou rempli de grande quantité de poissons. La stratégie était d'amener ce gros poisson à prendre l'appât et libérer ainsi les poissons qu'il couvrait. Donc, quand ce poisson sortait de sa réserve pour venir prendre l'appât, les gens se mettaient à ramer. »

Par ce procédé, ils arrivaient à l'éloigner du trou et ainsi les poissons sortaient. Après ce sacrifice, la pêche était automatiquement bonne. Avant comme on n'adorait pas Dieu, les génies étaient considérés comme des dieux. Même quand on doit faire *èpa*, on faisait obligatoirement des sacrifices au génie des lieux. Quand cela était fait, on était sûr d'une bonne pêche (A. J. Sako, 2019, p. 345).

C'est après ces sacrifices d'ouverture faits par les Aproïn que la pêche était permise. Cela montre clairement que ce sont les Aproïn qui ont initié les autres groupes Ahizi au métier de pêche.

Conclusion

Au terme de cette réflexion, nous retenons essentiellement deux choses. Premièrement, nous pouvons affirmer sans le moindre doute que les Aproïn venus de l'est de la Côte d'Ivoire et qui se sont installés dans le présent ahizi entre le XIIIe et le XVIIIe sont bel et bien une branche du peuple éotilé. En effet, le mythe d'autochtonie, l'onomastique, la langue, les sites d'installation et de l'architecture

des habitats des Aproïn sont autant d'éléments qui permettent d'affirmer clairement qu'à l'origine les Aproïn et les Eotilé étaient un même peuple.

Deuxièmement, bien que les Ahizi soient un ensemble de trois groupes dialectaux à savoir les Aproïn, les Mobou, les Lelou, cependant nous pouvons remarquer que la part de contribution des Aproïn dans l'aire culturelle ahizi est énorme. En effet, c'est grâce à leur esprit inventif que le système des classes d'âge, l'*Adro-Lalow ka*, le *Ntédiakpa*, l'*Agbandji*, le *fatcho*, la pêche ont été institués. Leur contribution constitue même les fondements sociaux et culturels du peuple Ahizi.

Aujourd'hui, les rituels tels que les fêtes de générations, *l'Agbandji*, le *fatcho*, le Ntédiakpa sont observés par la plupart des Akan lagunaires. Il s'agit sans doute d'un emprunt émanant de l'aire culturelle Pèpèhiri-Bétibé (Aproïn).

Références bibliographiques

ANGOUA Adjé Sevérin, 2014, *Civilisations des peuples du pays assôkô à travers les sources orales et récits de voyage européens de la fin du XVIIe au début du XVIIIe siècle*. Thèse pour le Doctorat Unique, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny- Université de Nantes.

DIABATE Henriette, 1984, *Le Sannvin, un royaume Akan de la Côte d'Ivoire 1701-1901. Sources orales et histoire*, Université de Paris I, UER d'histoire, Thèse d'Etat, vol IV.

EKANZA Simon-Pierre, 2006, *Côte d'Ivoire terre de convergence et d'accueil (XVIe-XIXe siècl*e), Abidjan, Les Editions du CERAP.

GONIN Gilbert et ALLOU Kouamé René, 2006, *Côte d'Ivoire: Les premiers habitants*, Abidjan, Les Editions du CERAP.

KABLAN Kouao, 2003, *L'esthétique, sa portée éducative et formative à travers les tambours Ehotilé*, Thèse pour le Doctorat Unique, Option Plastiques, Université de Cocody-Abidjan.

LOUCOU Jean-Noël, 1983, « D'où viennent les peuples lagunaires ? », *Afrique histoire*, n °3, p 39- 43 p.

PETE Eric, 2009, *Les Aïzi et la formation d'une ethnie lagunaire de Côte d'Ivoire, du XVe siècle à 1910*. Thèse pour le Doctorat Unique, Histoire, Université de Cocody.

SAKO Aba Josué, 2019, *Missions chrétiennes et société traditionnelle ahizi en Côte d'Ivoire (1896-1937)*, Thèse pour le Doctorat Unique, Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny.

VERDEAUX François, 1981, *L'Aïzi pluriel : Chronique d'une ethnie lagunaire de Côte d'Ivoire,* Abidjan, ORSTOM.